

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 16 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Décrets portant sur les attributions, l'organisation, le fonctionnement et le régime électoral de l'Ordre national des Pharmaciens, de l'Ordre national des Médecins et de l'Ordre national des Chirurgiens-dentistes.

Il s'agit d'une série de six (6) textes :

D'une part, ils visent à définir clairement les attributions de chaque ordre, en conformité avec les évolutions du système de santé et les exigences d'une gouvernance performante. La réglementation a également pour objectif de renforcer le rôle de ces organes en matière de régulation de l'exercice des activités professionnelles, avec pour centre d'intérêt, la qualité des soins, le respect de l'éthique et de la déontologie.

D'autre part, ils consacrent une meilleure définition des règles électorales aux fins de garantir leurs transparence et crédibilité. C'est ainsi que sont abordées, les questions se rapportant à la composition des conseils nationaux et régionaux, aux modalités de candidature, d'éligibilité, de vote, de durée des mandats et de renouvellement des instances.

Le ministre de la Santé veillera, en relation avec les autres ministres concernés, à leur application diligente.

Au titre d'autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n°2024-28 du 26 juillet 2024 sur les ordres nationaux du Bénin ;
- nomination des commissaires aux comptes près le Centre national des produits biologiques à usage vétérinaire ;

- nomination de magistrats à la Chancellerie et dans les juridictions ; puis
- approbation des statuts modifiés de l'Agence de contrôle des Installations électriques intérieures (CONTRELEC).

II- Communications

II-1. Recrutement par concours direct de cent quinze (115) fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse.

Ces personnels seront déployés après leur formation pour renforcer les capacités d'intervention de la corporation dans les missions à elle dévolues. Il s'agit notamment de celles relatives à la riposte sécuritaire. Les personnels sont répartis à raison de :

- quatre-vingt-quinze (95) Gardes Forestiers ;
- dix (10) Contrôleurs et dix (10) Conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse.

II-2. Adhésion du Bénin à l'initiative GlobE Network de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Créé en 2021, ce cadre a pour principal objectif de faciliter la coopération transnationale dans les affaires de corruption et de permettre aux autorités de détecter, enquêter et poursuivre plus efficacement les infractions liées à la corruption transfrontalière.

L'adhésion de notre pays à ce réseau, ouvert à toutes les autorités chargées de l'application de la loi anti-corruption des États ayant souscrit à la Charte des Nations Unies et des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, offre également des possibilités de partage de connaissances entre pairs et d'accès à une plateforme sécurisée d'échanges d'informations.

Aussi, le Conseil y a-t-il marqué son accord et instruit les ministres concernés d'accomplir les diligences nécessaires à sa formalisation.

II-3. Approbation de la Politique nationale d'Évaluation (PNE) 2025-2034 et sa Stratégie nationale d'Évaluation 2025-2029.

La présente Politique a l'avantage de corriger les insuffisances de la précédente et prend en compte les outils nouveaux de mobilisation et d'engagement pour la prise de décisions publiques. Assortie d'une stratégie sur la période 2025-2029, elle est arrimée à l'Agenda international de développement à travers les Objectifs de Développement Durable

(ODD), « l'Agenda 2063 » de l'Union Africaine et la « Vision 2050 » de la CEDEAO.

Au plan national, elle s'appuie, d'un côté, sur les orientations nationales de développement (Plan national de Développement, Programme d'Action du Gouvernement, Agenda Spatial, etc.) liées à la bonne gouvernance. Elle tire, de l'autre, son ancrage des dispositions de la loi n°2024-09 du 20 février 2024 portant loi-cadre sur la planification du développement et sur l'évaluation des politiques publiques en République du Bénin.

Elle résulte d'une démarche participative et est portée par la vision qu'« A l'horizon 2034, la culture évaluative au Bénin est ancrée dans les pratiques de gestion et les prises de décisions fondées sur des résultats des évaluations à tous les niveaux ».

Pour ce faire, ladite Politique est déclinée en orientations stratégiques et en programmes puis fera l'objet d'évaluation par un mécanisme dédié.

Aussi, le ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale prendra-t-il les dispositions nécessaires pour l'appropriation, la dissémination, la mise en œuvre ainsi que le suivi-évaluation, aussi bien de la Politique que de sa Stratégie nationale d'Évaluation.

II-4. Approbation de la Politique nationale de Développement des énergies renouvelables (PONADER) 2020-2030 actualisée et sa stratégie 2025-2030.

Cette Politique vise à « faire des énergies renouvelables la source prioritaire de la satisfaction durable et optimale des besoins énergétiques nationaux à l'horizon 2030 ». Sa mise en œuvre permettra à notre pays d'œuvrer davantage à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de mieux s'adapter aux changements climatiques et de favoriser l'accès à tous et à moindre coût aux énergies renouvelables. Ce faisant, elle contribuera au développement durable et à la promotion des activités socioéconomiques du monde rural par une énergie moderne.

La PONADER servira ainsi de cadre de référence d'élaboration et d'exécution des projets et programmes d'énergies renouvelables. Elle traduit la volonté du Gouvernement d'orienter et de coordonner toutes les interventions dans le sous-secteur, tant des acteurs publics, parapublics que privés.

Pour en assurer l'efficacité, elle est dotée d'une stratégie de mise en œuvre sur la période 2025-2030, destinée à induire des résultats objectifs pour en favoriser l'évaluation.

II-5. Approbation de la Politique nationale de Maîtrise d'énergie (PONAME) 2020-2030, actualisée et sa stratégie 2025-2030.

L'actualisation de la PONAME se justifie principalement par l'évolution du cadre institutionnel du secteur de l'énergie, pour tenir compte de la dissolution de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie qui était la principale structure administrative opérationnelle dans la promotion et le développement de la maîtrise d'énergie.

Sa mise à jour et son opérationnalisation à travers sa stratégie 2025-2030 permettront, à terme, aux consommateurs d'avoir accès à moindre coût aux services énergétiques de qualité, sécurisés, durables et efficaces.

Elle postule en effet qu'« À l'horizon 2030, la maîtrise d'énergie au Bénin garantit la réduction considérable de la consommation, de la dépendance et des dépenses énergétiques sans préjudice de la qualité des services énergétiques ».

A cet effet, elle vise à mettre en place les cadres de planification, d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation. Il en découle des actions relatives à l'efficacité énergétique, aux économies d'énergie dans tous les secteurs, aux mécanismes d'intervention plus cohérents. S'inscrivent dans cette logique, le renforcement des cadres institutionnel et juridique existants, la création des mécanismes de financement en soutien au développement des actions de maîtrise d'énergie en général.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, l'organisation :

- à Cotonou, le 1^{er} août 2025, du défilé militaire et paramilitaire dans le cadre de la célébration du 65^{ème} anniversaire de l'indépendance du Bénin ;
- du tournoi national de pétanque, édition spéciale du 65^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Bénin ;
- de l'« AFRICA AGRI FORUM », du 19 au 21 novembre 2025 ; ainsi que
- de la 1^{ère} édition de « Cotonou Comedy Festival », du 04 au 08 décembre 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ **Au ministère des Affaires Etrangères**

Directeur général des Relations extérieures

Monsieur Akpé Cocou Marius LOKO

Directeur général des Affaires consulaires et des Béninois de l'Extérieur

Monsieur Yasséa Nounagnon Ems-Eddy HOUNDEFFO

Directeur général de l'Attractivité et de la Diplomatie économique

Monsieur Simidélé Sèlidji Seth TEBE

Directrice de la Planification, de l'Administration et des Finances

Madame Adjiri Emilienne AGOSSA

✓ **Au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

Conseiller technique à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation

Monsieur Yacole Guy ATOHOUN.

✓ **Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines**

Directeur général de la Société béninoise d'Energie électrique

Monsieur Hippolyte EBAGNITCHIE.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.